

GUIDE

Vos 34 jours sous contrôle – d'un geste le soir.

L'application compte chaque jour de travail hors du Luxembourg, vous pose une question rapide le soir et prépare le relevé annuel pour vos justificatifs. Voici ce qu'elle sait faire et comment l'utiliser.

Gratuite · sans compte · sans publicité · vos données restent sur votre téléphone

IPHONE

Très bientôt sur l'App Store

TRÈS BIENTÔT

ANDROID

Très bientôt sur Google Play

TRÈS BIENTÔT

Prêt en trois étapes

1

Configurer

Choisissez votre pays de résidence, votre temps de travail et vos jours ouvrés par an. Si vous avez déjà noté des jours dans « Mon compteur » sur ce site, l'application les reprend au premier lancement.

2

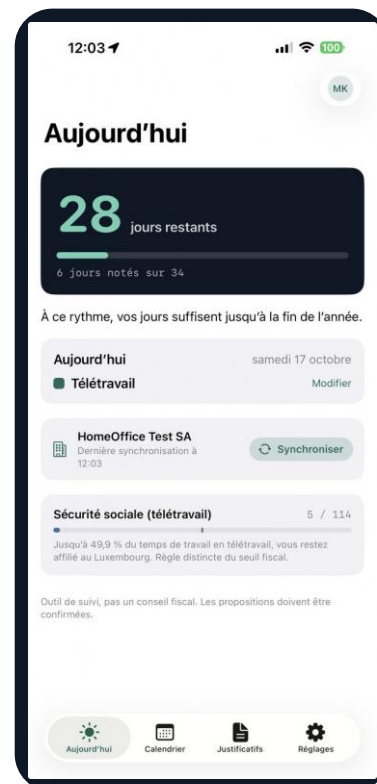
Répondre le soir

Les jours ouvrés sans saisie, l'application vous demande à 19 h : où avez-vous travaillé aujourd'hui ? Appui long, un choix, c'est fait.

3

Justifier

Dans « Justificatifs », créez à tout moment le relevé annuel en PDF, avec votre nom et votre signature.



Vos données vous appartiennent

- Pas de compte, pas d'inscription, pas de publicité, pas d'outil d'analyse.
- Tous les jours sont enregistrés sur votre téléphone.
- La position est analysée uniquement sur l'appareil – jamais enregistrée, jamais envoyée.
- « Tout effacer » dans les réglages supprime toutes les données de l'appareil.

Toutes les fonctions en détail

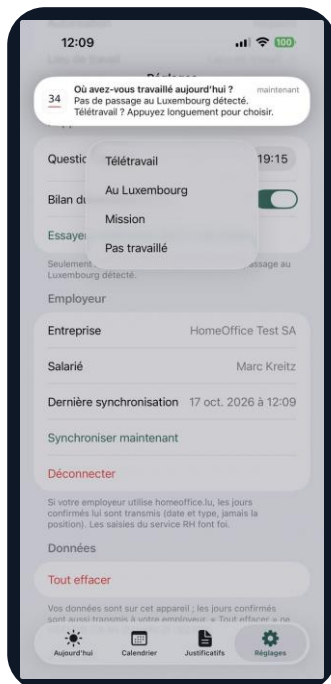


01 AUJOURD'HUI

D'un coup d'œil : combien de jours il vous reste

L'écran d'accueil montre où vous en êtes pour l'année en cours.

- ✓ Le grand chiffre : les jours restants jusqu'à votre seuil personnel (34 jours, au prorata à temps partiel).
- ✓ Une projection : votre rythme actuel tient-il jusqu'à la fin de l'année, ou à partir de quand cela devient-il juste ?
- ✓ La sécurité sociale à part : jusqu'à 49,9 % du temps de travail en télétravail, vous restez affilié au Luxembourg.
- ✓ Le jour même avec son type de saisie – « Modifier » le corrige d'un geste.

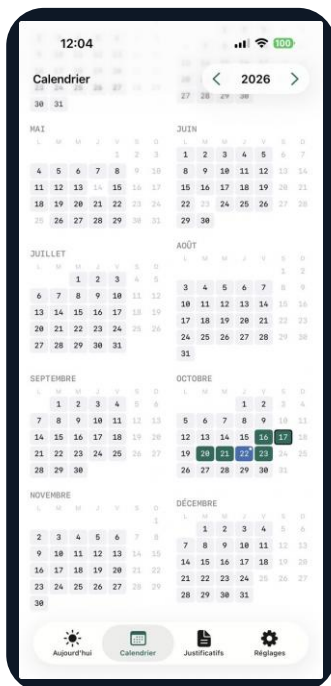


02 QUESTION DU SOIR

Une question le soir plutôt que des notes éparpillées

L'application ne vous relance que s'il manque vraiment quelque chose.

- ✓ À 19 h (heure réglable) les jours ouverts sans saisie – week-ends et jours fériés luxembourgeois exclus.
- ✓ Appui long sur la notification : Télétravail, Au Luxembourg, Mission ou Pas travaillé. Inutile d'ouvrir l'application.
- ✓ En option avec la localisation : si vous étiez sur votre lieu de travail ou au Luxembourg, la question disparaît. Analyse uniquement sur le téléphone, aucune position n'est enregistrée ni envoyée.
- ✓ Le vendredi à 17 h, un bref bilan de la semaine, et une alerte quand il ne reste que 5 jours.

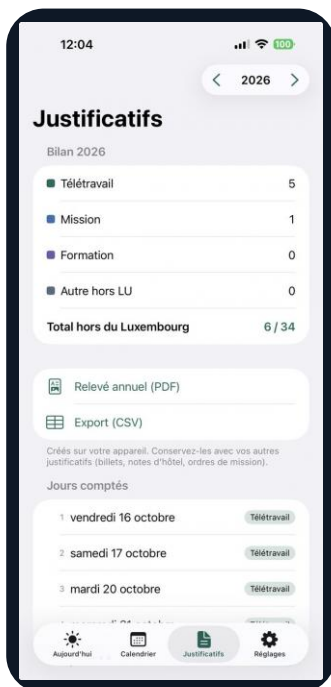


03 CALENDRIER

Toute l'année, chaque jour en couleur

Dans le calendrier, vous complétez ou corrigez vos jours.

- ✓ Touchez un jour et choisissez : Télétravail, Mission, Formation, Autre hors LU, Au Luxembourg ou Pas travaillé.
- ✓ Les couleurs montrent tout de suite où les jours s'accumulent ; week-ends et jours fériés sont grisés.
- ✓ Les flèches en haut changent d'année – l'année précédente reste consultable.
- ✓ Si l'application est reliée à votre employeur, vous voyez aussi les saisies du service RH.

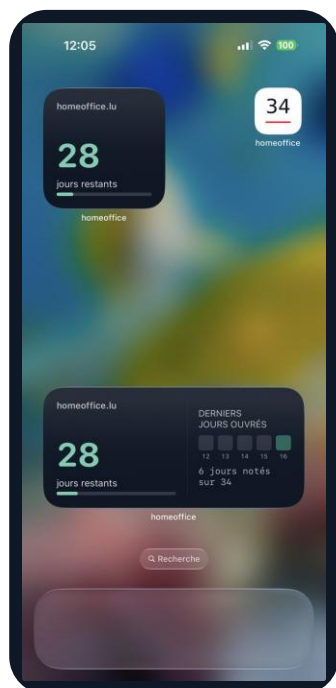


04 JUSTIFICATIFS

Le relevé annuel pour vos dossiers

Ce qui compte, noir sur blanc.

- ✓ Bilan par type : télétravail, mission, formation, autre – et le total hors du Luxembourg.
- ✓ Relevé annuel en PDF avec votre nom et, si vous le souhaitez, votre signature – à consulter, signer et partager directement dans l'application.
- ✓ Export CSV pour Excel ou votre conseiller fiscal.
- ✓ Liste de tous les jours comptés avec leur date. Conservez vos justificatifs avec : billets, notes d'hôtel, ordres de mission.

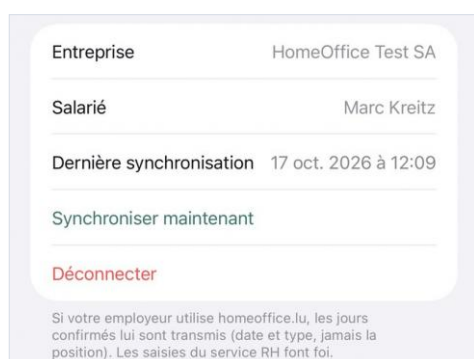


05 WIDGET

Votre compteur sur l'écran d'accueil

Sans ouvrir l'application.

- ✓ Petit : les jours restants avec une barre de progression.
- ✓ Moyen : en plus, les cinq derniers jours ouvrés et le nombre de jours notés.
- ✓ Aussi pour l'écran verrouillé.
- ✓ Ajouter : appui long sur l'écran d'accueil, choisir + ou « Widgets », puis rechercher « homeoffice.lu ».



06 EMPLOYEUR

Relier à votre entreprise – si elle utilise homeoffice.lu

Facultatif. Sans liaison, tout reste sur votre téléphone.

- ✓ Votre service RH vous remet un lien personnel ou un QR code. Dans l'application : Réglages > Relier à mon employeur.
- ✓ Les jours confirmés sont transmis à l'entreprise : uniquement la date et le type, jamais la position.
- ✓ Les saisies du service RH font foi ; en cas d'écart, l'application vous le signale.
- ✓ « Synchroniser » récupère l'état actuel, « Déconnecter » arrête la transmission à tout moment.

Questions fréquentes

L'application est-elle payante ?

Non. Elle est gratuite, sans publicité ni achat intégré. Seul l'espace entreprise, que les employeurs utilisent librement, est payant.

Faut-il créer un compte ?

Non. Ouvrez l'application, choisissez votre pays de résidence et votre temps de travail, c'est parti.

Dois-je autoriser la localisation ?

Non. Avec la localisation, l'application reconnaît les jours au Luxembourg et vous épargne la question du soir. Sans elle, répondez simplement à la question ou touchez le jour dans le calendrier.

Mon employeur voit-il où je suis ?

Non. Même si vous reliez l'application à votre entreprise, seuls la date et le type du jour lui sont transmis, jamais une position.

Le relevé vaut-il justificatif auprès de l'administration fiscale ?

Le relevé est un outil de suivi, pas un conseil fiscal. Il vous aide à garder la vue d'ensemble ; ce qui compte, ce sont vos justificatifs et les règles de votre pays de résidence.

Existe-t-il une version Android ?

Oui, très bientôt sur Google Play. D'ici là, utilisez « Mon compteur » sur ce site ; vous pourrez reprendre vos jours plus tard.



Plus d'informations :

homeoffice.lu/fr/application

IPHONE

Très bientôt sur l'App Store

TRÈS BIENTÔT

ANDROID

Très bientôt sur Google Play

TRÈS BIENTÔT